

Institut National du Travail, de l'Emploi et  
de la Formation Professionnelle (INTEFP)  
Schéma pluriannuel d'accessibilité  
2019 – 2021

31/01/2019

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>Politique d'accessibilité</b> .....	<b>3</b>
<b>Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique</b> .....	<b>3</b>
<b>Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique</b> .....	<b>3</b>
Action de formation et de sensibilisation.....	3
Recours à des compétences externes.....	3
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets .....	4
Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché.....	4
Recrutement .....	4
Traitement des retours utilisateurs.....	4
<b>Processus de contrôle et de validation</b> .....	<b>4</b>
<b>Périmètre technique et fonctionnel</b> .....	<b>5</b>
<b>Agenda planifié des interventions</b> .....	<b>5</b>
<b>Annexe 1 : périmètre technique et fonctionnel</b> .....	<b>7</b>

## Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

### Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites Web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes à l'INTEFP.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel général d'accessibilité pour les administrations) et l'amélioration progressive des sites Web et applications concernées.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité de :

**Bruno VINCENTI,**  
**Chef du Pôle Appui Ressources et Communication,**  
**bruno.vincenti@travail.gouv.fr**

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, d'accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers et d'assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

### Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Une évaluation en termes de besoins humains et financiers est en cours d'élaboration, elle conduira à l'établissement d'un poste budgétaire dédié à l'accessibilité numérique. Le présent schéma sera mis à jour à l'issue de ce processus.

### Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

Prendre en compte l'accessibilité numérique nécessite une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites Web et applications concernés, l'accompagnement des personnels, une modification des procédures de marché et, enfin, la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels l'INTEFP va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites Web et applications.

#### Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

#### Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire il sera fait appel à des intervenants externes afin d'accompagner l'INTEFP dans la prise en compte de l'accessibilité. Cela recouvre par exemple les actions de sensibilisation et de formation, les actions d'accompagnements et plus particulièrement les actions d'audits et de certification des sites Web et applications concernées.

## Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA vont être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

### *Test utilisateur*

Si des tests utilisateurs sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site Web ou d'une application, le panel d'utilisateurs constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

### *Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché*

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment.

Un travail exploratoire avec les services concernés va être organisé afin de modifier les procédures d'élaboration des marchés afin d'y introduire l'exigence de conformité au RGAA ainsi que lors de l'analyse des offres pour les procédures d'attribution.

### *Recrutement*

Une attention particulière va être portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement.

Selon la nature des postes et le degré d'intervention sur les sites et les applications ces compétences pourraient constituer un élément obligatoire.

### *Traitement des retours utilisateurs*

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact va être mis en place, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Afin de répondre à ses demandes, la mise en place d'une procédure spécifique d'assistance va être étudiée avec l'ensemble des services et des personnels impliqués.

Dans l'attente les demandes seront traitées par Mr Bruno Vincenti, responsable de l'élaboration, la mise en place et le suivi de ce schéma pluriannuel.

### *Processus de contrôle et de validation*

Chaque site ou application fera l'objet lors de la mise en ligne initiale, lors d'une mise à jour substantielle, d'une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôles destinés à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recette et contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

## Périmètre technique et fonctionnel

L'INTEFP gère 9 sites et 4 applications à destination du public ou de ses personnels.

Chaque site ou application a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées.

Chaque site ou application a fait l'objet d'une évaluation rapide de l'accessibilité (conformité au RGAA) afin de pouvoir évaluer la faisabilité de la mise en conformité ultérieure. Deux applications qui feront l'objet de refonte en 2019/2020 n'ont pas été évaluées.

L'annexe 1 décrit les éléments du périmètre technique et fonctionnel pouvant être rendus publics. En effet, certaines applications peuvent ne pas être rendues publiques pour des raisons de sécurité par exemple.

## Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2019 à 2021.

Le tableau ci-dessous présente l'agenda des interventions tel qu'il a été conçu en fonction des éléments en notre possession. Il contient à la fois les objectifs de conformité pour les sites et les applications concernés ainsi que les actions en termes organisationnels, de formation, etc.

Il est en outre accompagné chaque année d'un plan annuel d'action.

Type	Actions	Détails	Année	Réalisé
Schéma pluriannuel	Documentation	Étude et mise en place	2018	Réalisé
Plan annuel	Documentation	Étude et mise en place	2018	
Audits	Évaluation rapide	Qualification, priorisation et niveaux de conformité sur l'ensemble des sites Web et applications.	2018	Réalisé
Organisation	Documentation	Mise à jour de la procédure de marché. Étude et mise en place	2019	
Audits	Mise en conformité	Contrôle et mise en conformité RGAA de 4 sites.	2019	
Plan annuel	Documentation	Bilan 2019 et mise en place 2020	2020	
Schéma pluriannuel	Documentation	Bilan 2019 et mise à jour	2020	
Audits	Mise en conformité	Contrôle et mise en conformité RGAA de 3 sites.	2020	

Plan annuel	Documentation	Bilan 2020 et mise en place 2021	2021	
Schéma pluriannuel	Documentation	Bilan 2020 et mise à jour	2021	
Formation	Sensibilisation/Formation	Sensibilisation ou formation de collaborateurs.	2021	

## Annexe 1 : périmètre technique et fonctionnel

Le tableau ci-dessous présente la liste des sites web et applications gérés par l'INTEFP.

Ils ont été classés selon l'échelle de priorité suivante :

- Les sites et applications de priorité 1 font partie des objectifs de mise en conformité pour l'année 2019 ;
- Les sites et applications de priorité 2 font partie des objectifs de mise en conformité pour l'année 2020 ;
- Les sites et applications de priorité 3 regroupent des sites ou applications qui ne pourront pas être traités dans le cadre de ce schéma pluriannuel :
  - soit parce qu'ils dépendent de services extérieurs ou d'éditeurs extérieurs ;
  - soit parce qu'ils doivent faire l'objet d'une évaluation interne quant à leur pérennisation.

Site	Type	Développement ou Licence	Mise en ligne	Refonte	URL	Priorité	Évaluation RGAA <sup>1</sup>	Notes
Site Web institutionnel	Site Internet	Interne	2014	2019/2020	<a href="http://www.intefp.travail-emploi.gouv.fr/">http://www.intefp.travail-emploi.gouv.fr/</a>	1	61,11 %	
Site spécialisé Formations Communes	Site Internet	Externe	2018		<a href="http://formatdialogue.intefp.fr/">http://formatdialogue.intefp.fr/</a>	1	36,55 %	
WebTV	Site extranet	Externe			<a href="https://webtv.intefp.fr/">https://webtv.intefp.fr/</a> (Accès réservé)	1	44,44 %	
Web Doc	Site Web	Interne	2019			1		Projet en cours

---

<sup>1</sup> Les audits ont porté sur un jeu de critères réduit permettant néanmoins d'avoir une évaluation du niveau de conformité suffisante pour les besoins de l'analyse

PadInt	Site extranet	Externe	2016		<a href="https://padint.intefp.fr">https://padint.intefp.fr</a> (Accès réservé)	2	28,10 %	
Intranet externe	Site Intranet	Interne	2013	2019/2020	Privée	2	30,38 %	
Trombinoscope	Site intranet	Externe Propriétaire	2016		Privée	2	21,43 %	
Équinoxe/manager	Application	Externe Propriétaire			Privée	3	0 %	Nécessite une refonte
Équinoxe/satellite	Application	Externe Propriétaire			Privée	3	0 %	Nécessite une refonte
Site partenaire sur le détachement	Site Internet	Externe ASP	2012		<a href="http://www.eurodetachment-travail.eu/">http://www.eurodetachment-travail.eu/</a>	3	25 %	
Site spécialisé santé-sécurité	Site Internet	Externe ASP	2012		<a href="http://www.intefp-sstfp.travail.gouv.fr">www.intefp-sstfp.travail.gouv.fr</a>	3	11,11 %	
Gestion des Frais de Déplacement	Application	Externe Propriétaire			Privée	3		Refonte en cours
Portail déplacements	Application	Externe Propriétaire			Privée	3		Refonte en cours

[FIN DU DOCUMENT]